

La Gazette d'hiver



Au sommaire

- p 2 : CA Druyes-les-Belles-Fontaines**
- p 3/4 : Article Presse Évasion**
- p 5 : Loi du 26.11.2025**
- p 6 : Achat de locaux**
- p 7 : CA à Montbozon**
- p 8 : "Le Désespéré" de Courbet**
- p 9 : Objet publicitaire**
- p 10 : Recette de caractère**

Édito

L'année 2026 s'annonce mouvementée avec à minima les élections municipales. Les informations sur les renouvellements de mandat apparaissent sur notre site, rubrique "Actualités". Dans ces périodes de transition, les projets des communes demeurent en suspens. C'est le moment idoine pour mettre en place les objectifs mis en avant par le "Dispositif Local d'Accompagnement" finalisé en janvier 2026.

Les subventions publiques se réduisent à peau de chagrin, dans ce contexte, il convient de rappeler que la DRAC continue de soutenir l'association, ainsi que la Région et la Saône-et-Loire pour les plans cavaliers et les départements de Haute-Saône et de la Nièvre.

Benjamin Morel vient de remplacer Aymée Roger à la présidence de la DRAC de la Région. Nous souhaitons poursuivre ce partenariat privilégié. *"Notre patrimoine bâti et paysager est (...) un atout exceptionnel, sur le plan économique autant que d'un point de vue esthétique, éducatif ou sociétal. Ne pas valoriser cet atout est une erreur ; y porter atteinte est une faute".* Christophe Blanchard-Dignac, Président de la Fédération Patrimoine-Environnement.

Par ailleurs, Michel Albin et Jean-Michel Rigault, anciens présidents et présidents d'honneur de l'association souhaitent relancer la procédure Pact 3 à la suite d'une réunion au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en novembre 2025.

Enfin, la vente de la toile de Courbet, *"le Désespéré"* a provoqué une réaction unanime des défenseurs du patrimoine, c'est une belle revanche posthume du peintre naguère contraint à l'exil.

Bonne lecture !

Conseil d'administration à Druyes-les-Belles-Fontaines (89) le 6 décembre



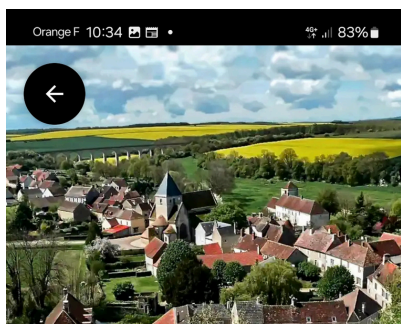
"Site inscrit" depuis 1969 et "Site touristique majeur" de l'Yonne depuis 1992, ce village se démarque par la qualité de son site et de ses monuments.

Le conseil d'administration s'est réuni pour la dernière fois de l'année à Druyes-les-Belles-Fontaines, commune administrée par Jean-Michel Rigault, président de l'association jusqu'en 2024 et actuel président d'honneur.



L'église Saint-Romain

La commune a mis en place en 2023 un parcours touristique accessible à tout moment. Le lien de téléchargement de l'application est sur notre site internet, rubrique "parcours touristique", onglet "visite numérique".



Druyes-les-Belles-Fontaines

La mémoire de la fée des Belles Fontaines



4,3 ★
200+ avis

1000+
téléchargements



La Guinguette

À l'occasion du conseil d'administration, Monsieur Thierry Bret, éditeur de Presse Évasion nous a accompagné et rédigé un article pour son ultime parution après dix années d'existence.



Article Presse Évasion

“Cités de Caractère” s’affirme comme un réseau constructif et à l’écoute de la valorisation du patrimoine



By Thierry BRET ① décembre 06, 2025



© Thierry Bret

A date, 64 communes adhèrent à l’association des « Cités de Caractère » de Bourgogne Franche-Comté. Elle a pour vocation de promouvoir le patrimoine et le tourisme de nos territoires. Réuni dans la jolie localité de Druyes-les-Belles-Fontaines, samedi en matinée, son conseil d’administration, présidé par Frédéric HENNING, édile de Pesmes en Haute-Saône, a pu tirer les enseignements de cette année écoulée, au cours d’une séance de travail fructueuse.

DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES : Son logo nous est connu. Il s’affiche de manière parcimonieuse mais avec élégance du fait de sa calligraphie originale aux entrées des localités qui y sont adhérentes. De petits panneaux qui se remarquent et identifient ce total de soixante-quatre villages et villes, à ce jour, qui possèdent comme dénominateur commun le désir de vouloir valoriser leur patrimoine à des fins de sauvegarde, de découverte touristique mais aussi de retombées économiques.

Samedi en matinée, onze membres du Conseil d’administration de ladite association se retrouvaient dans la salle du conseil de la mairie du quatrième village préféré des Français, période 2024 ! Objectif de cette réunion : faire le point à quelques jours de la bascule en 2026 sur les perspectives.

Parmi les propos entendus, on y parlera des plans « cavaliers » réalisés en 3 D et dont certains villages adhérents sont déjà pourvus. Celui de Druyes trône sur une table. Déplié, il présente en trois dimensions les aspects caractéristiques de la localité de fort belle manière esthétique. D’autres prétendants attendent déjà leur tour en vue d’une réalisation similaire dès l’année prochaine.

A la manette de la réunion qui se veut très participative au niveau de la circulation de la parole, Frédéric HENNING. Il en assure la présidence. Il explique à mon égard que les réunions du CA s’effectuent au rythme de croisière d’un rendez-vous tous les deux mois, une fois en Franche-Comté dont il est originaire, une fois en Bourgogne, comme c’est le cas aujourd’hui. Les deux secrétaires salariées assistent consciencieuses aux travaux où les élus se penchent sur les dossiers du moment.

« Notre cœur de métier, c’est la valorisation de notre patrimoine et la valorisation des connaissances autour de ses particularismes et spécificités. Nous répondons aux besoins de nos adhérents par le biais de solutions déclinées par notre ingénierie et de la veille informative... ».

Valoriser un patrimoine si important pour les communes

L'atmosphère est plutôt sympathique. Chacun y va de ses arguments mûrement réfléchis sur tel ou tel point de l'ordre du jour qui se déroule depuis ce matin. Café et viennoiseries accompagnent les échanges.

« La structure se porte bien, mais il faut répondre aux besoins des communes dans un contexte budgétaire très complexe, explique le président, il faut les soutenir dans leurs démarches de valorisation de ce patrimoine si important... ».

Soutenue par la Région et la DRAC, la structure associative est à l'écoute des besoins de ces collectivités de toute taille, qu'elles soient petites comme moyennes. De 50 habitants ou de 5 000 habitants, selon les cas de figure.

« Notre organigramme prend en compte ces différentes composantes, explique le premier vice-président et maire de Guérigny (Nièvre) Jean-Pierre CHATEAU, on doit créer cette idée de réseau avec des services, émanant de notre architecte qui travaille à nos côtés. « Cité de Caractère » est une association qui doit aussi se positionner en tant que réseau constructif à part entière envers les autorités que sont les préfetures, la Région, les départements. Nous apportons des réflexions pertinentes autour du développement de ce patrimoine dans nos territoires... ».

Se tourner vers les acteurs économiques du privé

L'entité n'est naturellement pas en concurrence avec les structures institutionnelles existantes dans le domaine du tourisme et du patrimoine.

« Nous intervenons toujours en collaboration avec elles, souligne Frédéric HENNING, nous réfléchissons également à étendre ce réseau, notamment sur la Nièvre... ».

Créé en 1989, le réseau est à l'image de ce que chacun en fait. *« La difficulté dans une grande région aussi étendue que la nôtre est de faire vivre la structure en développant des contacts directs, en présents, ajoute le président, il faut rester humain dans notre communication... il n'y a que cela qui marche vraiment ».*

Inquiets par la baisse des subventions, les adhérents pensent à d'autres stratégies. L'ouverture économique vers des partenaires privés et le mécénat est déjà à l'étude afin de pérenniser ce modèle associatif vertueux. Quant à la notion du patrimoine, elle s'inscrit dans une logique de développement du territoire et de son développement économique.

Pour 2026, les responsables de « Cités de Caractère » veulent garder la foi en restant résolument dans l'optimisme et en demeurant force de propositions auprès de leurs partenaires et adhérents. La prochaine rencontre du Conseil d'administration retournera en Franche-Comté, à la date du 07 février. Comme cela est établi dans le règlement intérieur de l'association.

Thierry BRET

Loi du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement



La loi n°2025-1129 a été déposée par le sénateur H. Huwart avec trois objectifs :

1 - Simplifier les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme

- Réforme des procédures
Seules deux procédures (révision et modification) perdurent. La procédure de modification devient la procédure de droit commun d'évolution des documents d'urbanisme et s'apparente à l'ancienne procédure de modification simplifiée. La révision est désormais réservée aux seules évolutions structurantes, impactant les documents d'orientation.
- Facilitation du recours à la participation du public par voie électronique à la place de l'enquête publique
- Exclusion du recours à la procédure de mise à disposition du public lorsque le projet de modification est soumis à une évaluation environnementale
- Suppression de la caducité automatique des SCoT
Le délai d'analyse des résultats passe de 6 à 10 ans. Un document unique pourra regrouper les SCoT et PLU ayant un même périmètre. Les modalités seront précisées par un décret.
- Suppression des recours par voie d'exception d'illégalité pour vice de forme ou de procédure

2- Maîtriser l'aménagement du territoire et le foncier

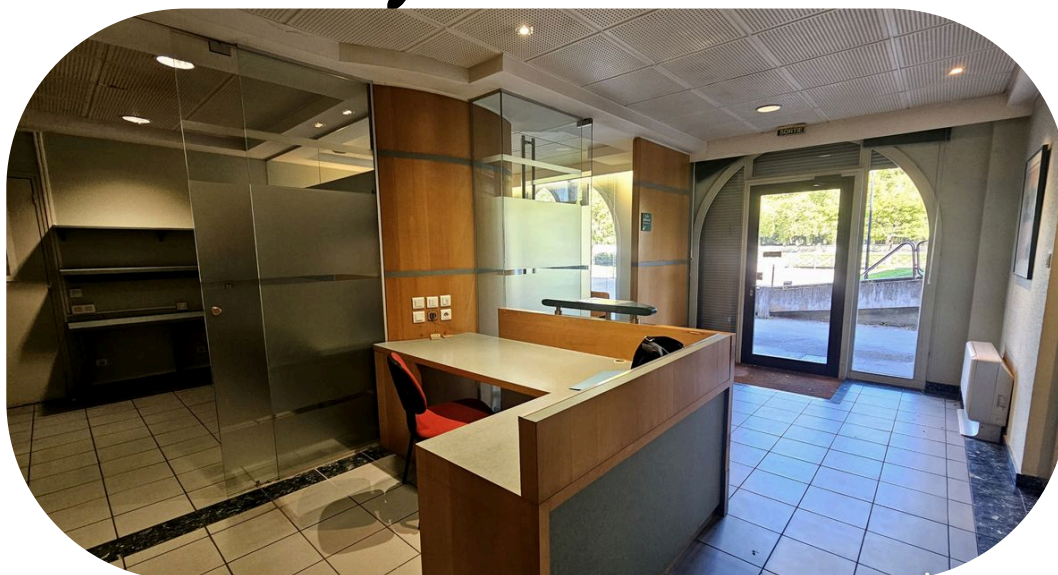
- Simplification de la création d'Établissement Fonciers Publics
Une commune pourra adhérer à un EPF sans l'accord de son EPCI. La durée maximale de portage par les EPF pour les terrains destinés à la production de logement social passe de 3 à 10 ans.
- Renforcement des pouvoirs de police du maire
Le maire pourra prononcer des amendes administratives d'un montant maximal de 30000€ pour lutter contre les constructions illégales. En cas de régularisation impossible d'une construction illégale, il sera possible, après saisine du juge, de procéder à la démolition.

3- Assouplir les règles du PLU

- Possibilité d'implanter des logements au sein des ZAE
- Étendue du champs d'application des possibilités de dérogation aux règles du PLU tout le territoire
Il n'est plus limité aux zones tendues.
- Renforcement des prérogatives du maire dans le cadre des dérogations aux règles locales d'urbanisme
- Allègement des obligations de création de places de stationnement
- Mise en place de la mixité d'ombrage sur les parkings extérieurs de plus de 1500m² avec des dispositifs végétalisés
- Possibilité de délivrer des permis d'aménager multi-site sur tout le territoire national
- Cristalisation des règles d'urbanisme pendant 3 ans après la délivrance du permis de construire ou d'aménager initial
- Diminution des délais de recours
Le recours gracieux passe de 2 à 1 mois et le recours contentieux devra être réalisé dans les 2 mois à compter de l'affichage de l'autorisation d'urbanisme.
- Autorisation de constructions et aménagements temporaires de 20 ans dans le cadre de la construction des EPR2



Achat de locaux



En novembre dernier, Frédéric Henning, Patrick Combeau et les salariées ont visité un bien à la vente à Besançon au prix de 199 000 € (1 199 € / m²).

Ce local commercial de 166 m², est idéalement situé le long du Doubs et à deux pas de la City. Le bien, composé d'un accueil, trois bureaux et une réserve, n'est pas soumis à copropriété.

Le Conseil d'administration du 6 décembre a souhaité ne pas donner suite pour des raisons de calendrier électoral et d'un stationnement insuffisant.

Il a été proposé de rechercher une location éventuellement à Marnay.

CA à Montbozon (70)

Le conseil d'administration s'est réuni pour la première fois de l'année à Montbozon où le maire Jean-Yves Gamet, ainsi que sa première adjointe, Geneviève Wolfersperger ne se représenteront pas aux prochaines élections.



Faucogney-et-la-Mer - visite de chantier 2023



Village des CCBFC - Orgelet 2016



Inauguration du presbytère 2024

La maire Jean-Yves Gamet passe le flambeau

Élections 2026 MUNICIPALES

Après 21 ans passés à la mairie de Montbozon, dont 14 en tant que maire, Jean-Yves Gamet a décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales. Une page se tourne pour celui qui a consacré une grande partie de son temps à la vie communale.

Engagé depuis de nombreuses années, il a été premier adjoint en 2008, après s'être investi dans plusieurs associations locales, notamment l'association de pêche et le comité des fêtes, qu'il a présidé pendant 16 ans. Élu maire en 2014, il explique aujourd'hui son choix : « C'est surtout l'âge qui m'a poussé à ne pas me représenter ».

Avec son conseil municipal, il aura mené plusieurs projets importants pour la commune comme la rénovation de la place de l'Église, l'installation du Racine dans l'ancien presbytère ou encore la création de la maison médicale. Une action guidée par une vision simple : « Donner envie aux personnes



Jean Yves Gamet, maire de Montbozon pour ses derniers mois à la tête de la mairie.

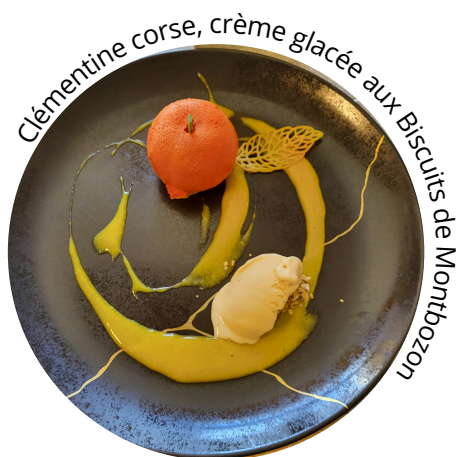
de passage de s'arrêter dans notre village ». Si de nombreux projets restent à mener, les contraintes budgétaires ont parfois freiné les ambitions. Avec un budget de fonctionnement annuel d'environ 450 000 €, tout ne peut être réalisé rapidement. Jean-Yves Gamet espère que son successeur pourra notamment porter le projet de salle polyvalente.

Fier du travail accompli, il ne regrette rien et se dit heureux d'avoir contribué, durant de nombreuses années, à la vie de Montbozon.

Est Républicain 16.01.2026

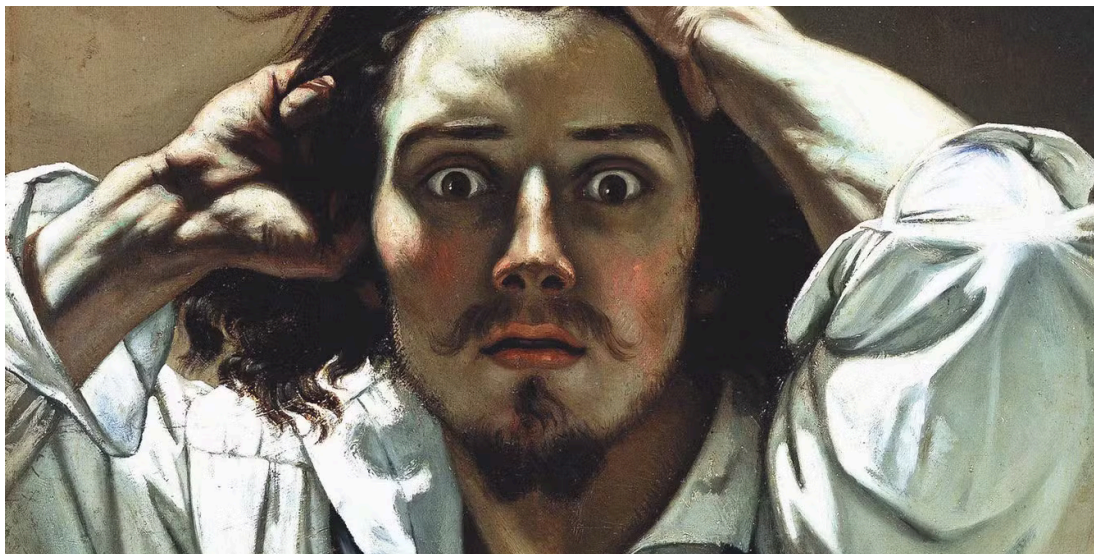
Un bon cadeau pour une aquarelle à réaliser par Marc Wattel, ancien ABF du Doubs, a été offert au maire et sa première adjointe pour leur participation active au réseau. Résidents à Montbozon, Marc Wattel et Valérie Chartier ont été conviés à l'apéritif offert par la commune.

BON POUR UNE AQUARELLE



Le conseil d'administration a déjeuné au restaurant "Racine" au cœur du presbytère réaménagé dans le cadre du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère. Une excellente adresse que nous avons déjà vivement recommandée. Originaire du village, le chef David Jacquemin sublime les produits locaux à travers des assiettes généreuses et raffinées.

Le Désespéré - Gustave Courbet



Réalisé entre 1843-1845, cet autoportrait est singulier et mystérieux. Gustave Courbet l'a réalisé à ses débuts alors qu'il apprenait la peinture en reproduisant les grands maîtres. La représentation de têtes dites d'expression a été initiée par Charles Le Brun au XVII^e siècle. Il a emporté ce tableau lors de son exil en Suisse et l'a conservé jusqu'à sa mort. La puissance expressive du tableau suggérant la stupéfaction, le désespoir et la peur a contribué à lui forger un statut d'icône.

En 2007-2008, le tableau a été exposé au musée d'Orsay, à New York et à Montpellier lors d'une rétrospective. En 2012, sa propriétaire souhaite le vendre à un acquéreur en France.

En octobre 2025, à la grande surprise générale, il a été présenté au musée d'Orsay lors d'un hommage à l'occasion du décès de Sylvain Amic, président du musée d'Orsay qui a mené les négociations avec le Qatar. Rachida Dati, Brigitte Macron, et la sœur de l'émir du Qatar ont annoncé sa vente avec un système de garde partagée au Qatar Museums pour une somme estimée à 50 millions d'€. Les détails de l'accord restent confidentiels. Le tableau de Courbet est donc prêté pendant cinq ans à la France, et sera ensuite exposé à Doha. En théorie, un certificat d'exportation aurait dû être demandé et l'État peut s'y opposer en classant l'œuvre comme "trésor national" et en la rachetant.

Ironie de l'histoire, Patrick Sebile, conseiller municipal délégué à la culture d'Ornans et référent CCBFC a rappelé que Gustave Courbet avait été nommé président de la commission artistique à la Commune de Paris, « en charge de la conservation des musées et de la protection des œuvres d'art ».

Pour les défenseurs du patrimoine, et notamment, l'association "les Amis du musée Gustave Courbet", l'État devrait s'assurer que ce type d'œuvre reste sur le territoire. Le sénateur Jean-François Longeot, a émis l'idée d'une enquête parlementaire auprès du président de la commission culture du Sénat, pour savoir comment une œuvre si capitale de la culture nationale a pu être vendue et comment en protéger d'autres à l'avenir. Le président de Région, Jérôme Durain a écrit un courrier à Rachida Dati afin que la toile soit exposée dans la Région *"en attendant qu'aboutissent les réflexions engagées pour pouvoir classer une œuvre "trésor national" en l'absence de sortie définitive du territoire"*. (Est Républicain 22.01.2026).

Julien Lacaze, président de l'association nationale, *Sites et monuments* créée dans le Doubs en 1901 souhaite saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs concernant le document qui scelle l'accord de garde mutuelle entre la France et le Qatar. Elle devra d'abord statuer pour savoir si cet accord est couvert par le secret diplomatique ou relève d'un accord entre musées. Dans ce cas, le tribunal administratif pourra être saisi. Un recours pourra également être entamé lors de la sortie du territoire de l'œuvre.

Objet publicitaire



Le conseil d'administration a choisi d'offrir une gourde isotherme à l'effigie des CCBFC aux maires des communes pour la fin de l'année 2025. D'une contenance de 425ml, elle possède également un filtre à thé. Des exemplaires sont à la vente au prix de 10€.



Publication

Dans le cadre de la participation de l'association aux différentes bourses aux documents, un carnet de la Nièvre a été réalisé à partir des publications existantes. C'est un condensé du carnet de voyage, les Cités s'emmêlent et du livret-jeu. Il pourra être décliné par département.



La recette de caractère

Le goumeau

Un flan sur une pâte à brioche, il provient du verbe franc-comtois « gouter » qui signifie « imbiber ». Cousin du flan parisien, du fiadone corse, de la flognarde limousine, de la flaune aveyronnaise, de la tarte aux Quemeu champenoise, ou de la tarte au libouli du boulonnais, il a plusieurs appellations : gâteau de ménage, tarte au quemeau, papet, tutsché ou toutché avec des variantes : sur fond de pâte briochée mais aussi de pâte feuilletée ou de pâte à choux, aromatisée à la vanille ou à la fleur d'oranger.

Au début du XX^e siècle, Charles Beauquier (bisontin qui initia la première loi de protection de l'environnement) écrivait que la Franche-Comté *"est le pays de tous les gâteaux : toutaies, toutiés, touchés... Pour les faire, on prend une boule de pâte (paiton) qu'on étend sur la "tonnoire" et qu'on couvre d'une couche de goumeau."*

Ingrédients

. Pour la pâte à brioche :

- 250 g de farine
- 1 œuf
- 7 cl de lait
- 70 g de beurre mou
- 8 g de levure de boulanger
- 30 g de sucre



. Pour le goumeau :

- 50 g de farine
- 50 g de sucre
- 3 œufs
- 15 cl de lait
- 10 cl de crème fraîche
- 2 cs de fleur d'oranger
- une pincée de sel

Recette

1. Mélangez tous les ingrédients de la pâte à brioche dans un saladier. Pétrissez la pâte au moins 5 min. Laissez-la lever 2h dans un endroit tiède.
2. Étendre la pâte à brioche.
3. Dans une casserole, mélanger le sucre, le sel avec les oeufs incorporés un à un, Faire blanchir et ajouter la farine, Délayez avec le lait et faire chauffer sur feux doux jusqu'à épaississement. Ajouter la crème fraîche et la fleur d'oranger.
4. Garnissez la pâte à brioche et faire cuire 20mn au four à 200 °C.

